

# **ORIENTATION POST-2NDE**

Janvier 2025



# 2 phases

Phase provisoire : voeux provisoires des élèves et avis provisoires du conseil de classe du 2ème trimestre :

- Permettre aux familles de demander des choix multiples combinant voie générale et technologique et voie professionnelle
- Permettre au conseil de classe d'exprimer des réserves sur une proposition d'orientation sans être défavorable
- Recommander des voies d'orientation non demandées

**Phase définitive** : voeux définitifs des élèves et décisions d'orientation du chef d'établissement lors du 3ème trimestre :

- Permettre aux familles de demander des choix multiples combinant voie générale et technologique et voie professionnelle
- Recommander des voies d'orientation non demandées
- Donner un avis favorable ou réservé à une demande d'accès à la voie professionnelle formulée par la famille après une 2de GT
- Éventuellement, une phase de dialogue et d'appel : uniquement en cas de désaccord entre choix des familles et proposition du chef d'établissement. Cette phase peut aller jusqu'à la saisine de la commission d'appel.

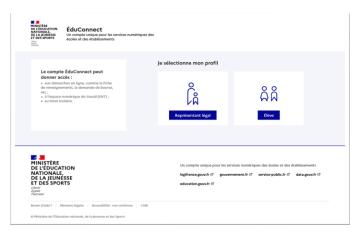


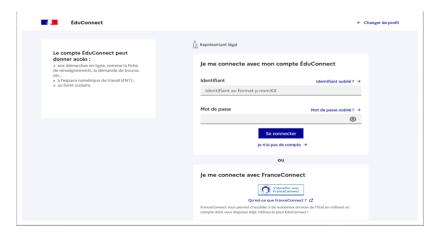
# Saisie dématérialisée

**Le Télé-service Orientation** (onglet e-service, scolarité service) est créé pour les familles, dans le but de simplifier leurs démarches administratives par leur dématérialisation.

#### Il permet aux familles de :

- Saisir les intentions provisoires ;
- Consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception ;
- Saisir les choix définitifs ;
- Consulter la réponse du conseil de classe et faire part de leur accord ou désaccord ;
- Consulter la décision d'orientation du chef d'établissement en cas d'accord.







# Le compte ÉduConnect peut donner accès : aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc; à l'espace numérique de travail (ENT); au livret scolaire. Je sélectionne mon profil Responsable d'élève Élève

Il est accessible dans le menu de Scolarité Services, via un compte Educonnect ou FranceConnect du **24 janvier au 12 février,** avec un compte parent (le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal).

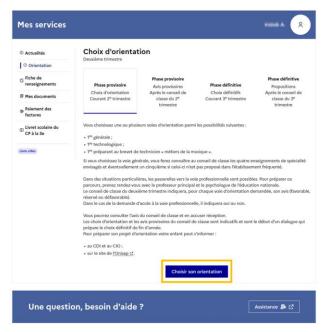
Un seul représentant légal peut effectuer toute la saisie des intentions provisoires (ajouts, modifications, suppressions). Les autres représentants légaux de l'élève auront accès aux intentions saisies en lecture seule. Le compte du représentant légal permet de formuler les choix et de prendre connaissance de l'avis du conseil de classe.



Accueil Mes services Contact Mes services Message de l'établissement ① Actualités Orientation ☐ Fiche de renseignements Sur la page d'accueil de Scolarité services choisir Orientation à partir Mes documents de la date indiquée par le chef d'établissement. @ Paiement des factures ☐ Livret scolaire du CP à la 3e Liens utiles Une question, besoin d'aide? Assistance 🗫 🖸



# Possibilités d'orientation



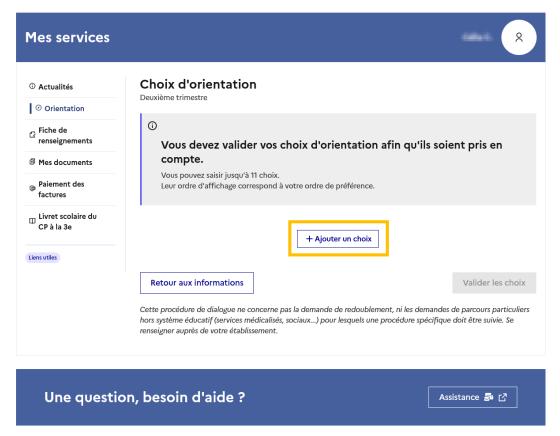
Chaque étape de l'orientation est présentée : saisie des intentions, consultation des avis provisoires et accusé de réception, saisie des choix définitifs, consultation et réponse aux propositions du conseil de classe

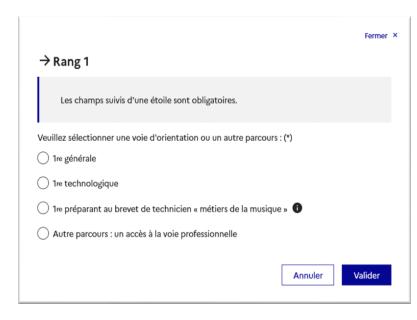
Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions.

- il doit saisir au moins 1 intention;
- il peut saisir jusqu'à 10 intentions : 1<sup>re</sup> générale (et enseignements de spécialité), 1<sup>re</sup> technologique (et série), 1<sup>re</sup> préparant au BT métiers de la musique, et une demande d'accès à la voie professionnelle ;
- seule la 1<sup>re</sup> technologique peut être sélectionnée plusieurs fois (STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, ST2S, S2TMD);
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions doivent être validées afin qu'elles soient prises en compte ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (12 février)



### Possibilités d'orientation





Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à onze intentions. Quand les intentions sont validées, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux. La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié



#### La famille doit cocher 4 enseignements de spécialité

(obligatoire). Elle peut également choisir au maximum un enseignement de spécialité hors-établissement

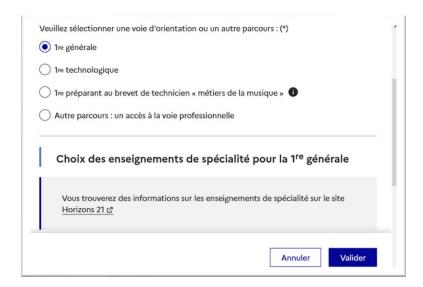
(non obligatoire).

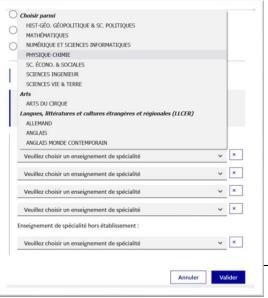
Dès qu'un enseignement de spécialité est choisi, il n'est plus affiché pour le choix suivant.

Deux déclinaisons présentes au sein du même enseignement de spécialité ne comptent que pour un enseignement, par exemple, en cochant LLCER Anglais et LLCER Espagnol, cela ne compte que pour un enseignement de spécialité.

Le choix pour la 1<sup>ère</sup> G peut être validé uniquement avec la sélection de quatre enseignements de spécialité (sinon message d'alerte).

La validation du choix pour la 1<sup>ère</sup> G peut se faire sans le choix d'un 5<sup>ème</sup> enseignement de spécialité hors établissement.







#### Enseignement de spécialité au lycée Jean Baptiste de Baudre:

- Mathématiques
- Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)
- Physique-Chimie
- Sciences de l'ingénieur (SI)
- Numérique et Sciences Informatiques (NSI)
- Sciences économiques et sociales (SES)
- Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP)
- Humanités, littérature et philosophie (HLP)
- Langues, littérature et cultures étrangères et régionales Allemand (LLCER Anglais)
- Langues, littérature et cultures étrangères et régionales Anglais (LLCER Espagnol)

http://lyceedebaudre.net/formations/baccalaureat/la-voie-generale/presentations-des-enseignements-de-specialitesen-classe-de-premiere-generale/

Présentation des EDS lors du forum des EDS mardi 14 janvier et lors de la journée portes ouvertes samedi 22 mars (09h00-13h00)

9



En 1<sup>ère</sup>, 3 enseignements de spécialités (3 \* 4h)

Fin de 1<sup>ère</sup>, abandon d'un enseignement de spécialité qui sera évalué en contrôle continu = 8 %

En terminale, 2 enseignements de spécialités (2 \* 6h).

#### Evaluation:

- en mars (écrit + éventuellement pratique) = 2 \* 16%
- en juin (grand oral) = 10%

Total EDS = 50 % note finale BCG



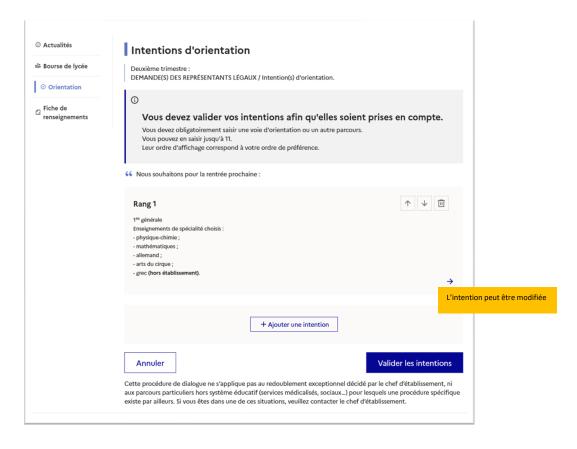
#### Enseignements optionnels (poursuite; commencement avec essai ou abandon avec courrier):

- EPS
- LVC Arabe

#### Dispositifs (poursuite ou commencement):

- Section européenne anglais
- Cordées de la réussite
- Atelier « Sciences Po »



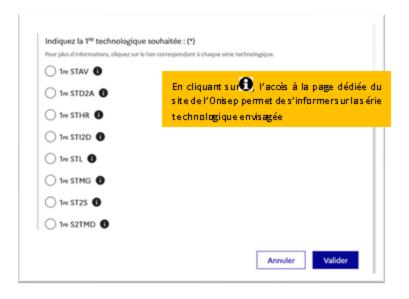


Après la validation de la sélection de la 1<sup>re</sup> générale, le récapitulatif de la sélection est affiché avec les enseignements de spécialité dans l'ordre de la saisie. Il est possible de valider l'intention choisie afin qu'elle soit prise en compte et terminer la saisie ou d'ajouter une intention pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection. Seule la voie technologique peut être demandée plusieurs fois.



# L'intention d'orientation est une 1ère technolo

	Fermer ×
→ Rang 2	
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.	
Veuillez sélectionner une voie d'orientation ou un autre parcours : (*)	
1re générale	
1re technologique	
☐ 1re préparant au brevet de technicien « métiers de la musique » ●	
Autre parcours : un accès à la voie professionnelle	

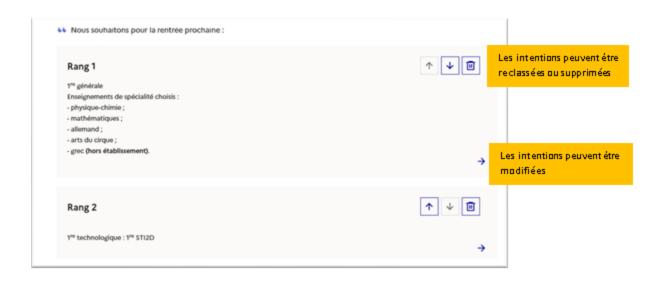


Après la sélection de la 1<sup>re</sup> technologique la série doit être indiquée, il est possible de choisir plusieurs séries technologiques et de hiérarchiser ces choix.

La sélection de la série technologique doit être validée. Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique



# DE BAUDRE L'intention d'orientation est une 1ère technolog



Le récapitulatif est affiché après la validation de la sélection de la série technologique

#### Séries technologiques au lycée Jean Baptiste de Baudre:

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG: Sciences et technologies du management et de la gestion

Ihttp://lyceedebaudre.net/formations/baccalaureat/

Présentation des deux séries lors du forum des EDS mardi 14 janvier et lors de la journée portes ouvertes samedi 22 mars (09h00-13h00)



# L'intention d'orientation est une 1ère technologique

En 1<sup>ère</sup>, 3 enseignements de spécialités (pas de choix)

Fin de 1ère, un enseignement de spécialité qui sera évalué en contrôle continu = 8 %

En terminale, 2 enseignements de spécialités (choix selon spécialité)

#### Evaluation:

- en mars (écrit) = 2 \* 16%
- en juin (grand oral) = 14%

Total EDS = 54 % note finale BCT



# L'intention d'orientation est une 1ère technologique

#### Enseignements optionnels (poursuite; commencement avec essai ou abandon avec courrier):

- EPS
- LVC arabe

#### Dispositifs (poursuite ou commencement):

- Section européenne anglais
- Cordées de la réussite



# L'intention d'orientation est un accès à la voie professionnelle

La famille peut saisir manuellement un métier ou une formation. La case "Stage passerelle" peut être cochée.



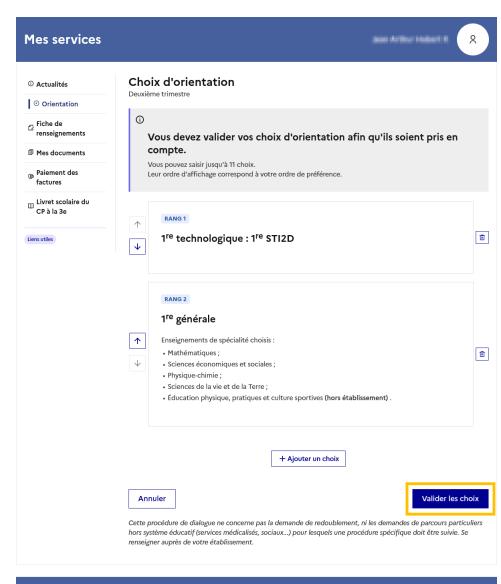


# Confirmation de saisie

Un récapitulatif est affiché à l'écran et doit être validé pour être enregistré. Un mail avec le récapitulatif est envoyé aux représentants légaux de l'élève. Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du service (12 février).

Seul le représentant légal ayant fait la saisie peut effectuer des modifications.

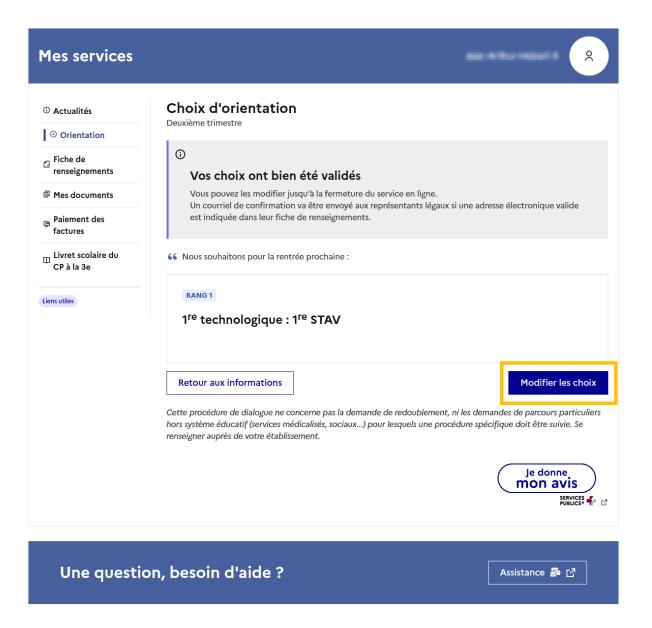
En cas de désaccord entre les représentants légaux de l'élève, un entretien doit être sollicité auprès du chef d'établissement afin de trouver une solution.





Un courriel avec le récapitulatif des choix validés est transmis à chaque représentant légal.

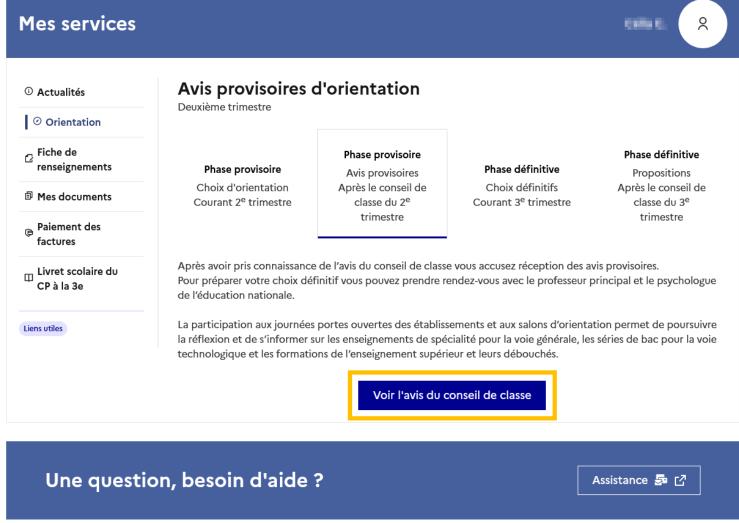
Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service.





# Voir l'avis du conseil de classe





L'un ou l'autre des représentants légaux peut voir l'avis du conseil de classe.



# DE BAUDRE Avis provisoire enseignement général et technologique

À l'issue de la phase provisoire, pour chaque intention de la famille, le conseil de classe doit émettre obligatoirement un avis 'Favorable', 'Défavorable' ou 'Réservé'.

Le conseil de classe peut, même s'il répond positivement ('Favorable' ou 'Réservé') à une des demandes de la famille, recommander une voie non demandée.

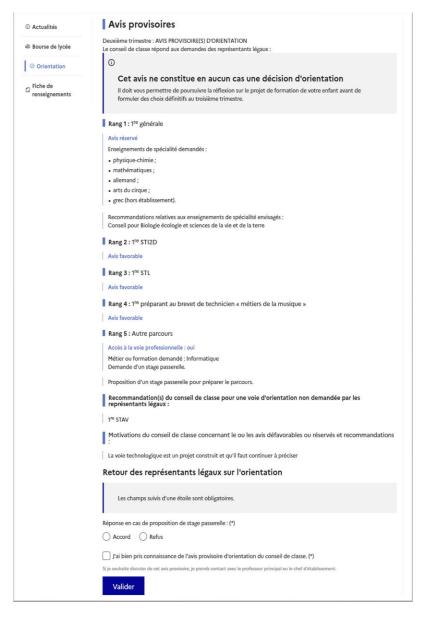
Si le conseil de classe répond négativement ('Défavorable') à toutes les demandes de la famille, il doit obligatoirement recommander une voie non demandée.

Le conseil de classe peut émettre un avis 'Réservé' sur toutes les voies demandées par la famille sans effectuer de recommandation.

Dans le cas où la famille demande toutes les voies d'orientation possibles, le conseil de classe se doit de répondre positivement à au moins une des demandes.

Le conseil de classe peut émettre des recommandations relatives aux enseignements de spécialité si l'avis provisoire de 1ère générale est 'Favorable' ou 'Réservé'.

Si le conseil de classe recommande une voie professionnelle, il a la possibilité de proposer un stage passerelle (sans demande initiale de la famille).





# **DE BAUDRE** Prise de connaissance avis provisoire

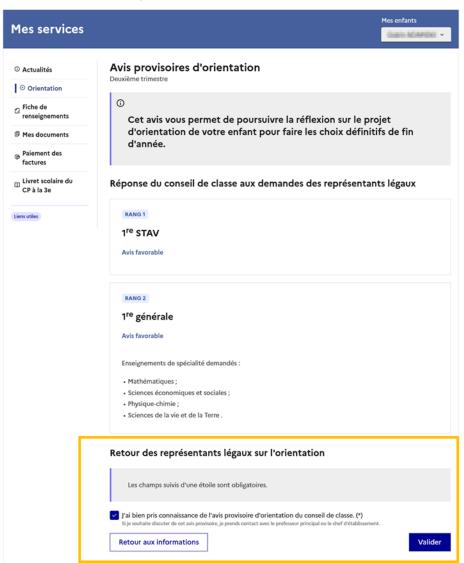
Il est spécifié que ces avis ne constituent en aucun cas une décision d'orientation. Ils sont consultables le lendemain du conseil de classe.

L'un ou l'autre représentant peut accuser réception des avis provisoires du conseil de classe en cochant la

case "J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe" en bas de page.

Cette case à cocher équivaut à une signature numérique.

Une fois l'accusé de réception saisi, il n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celui-ci.





# **Tutoriel de saisie**

Message ENT la semaine prochaine avec tutoriel de saisie.



# Choix définitif (3<sup>ème</sup> trimestre)

Les familles choisissent et hiérarchisent leurs choix définitifs parmi les voies d'orientation (idem phase provisoire)

L'accès à la voie professionnelle est déclinée en 3 choix : 1ère professionnelle, 2de professionnelle ou CAP

Les deux représentants légaux sont informés simultanément de la réponse saisie. Le représentant qui n'a la saisie est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord.

pas fait



# Proposition conseil de classe (3ème trimestre)

Pour chaque choix de la famille, le conseil de classe doit émettre obligatoirement une proposition 'Oui' ou 'Non'.

Le conseil de classe peut, même s'il répond positivement à un des choix de la famille, proposer une voie non demandée par la famille.

Si le conseil de classe répond négativement à toutes les demandes de la famille, il doit obligatoirement proposer une voie non demandée par la famille.

Dans le cas où la famille demande toutes les voies d'orientation possibles, le conseil de classe se doit de répondre positivement à au moins une des demandes.

Le conseil de classe peut émettre des recommandations relatives aux enseignements de spécialité s'il répond 'Oui' au choix de la famille en 1ère générale.

À l'issue de la phase définitive, il faut obligatoirement une réponse "Oui" à une demande de la famille ou une proposition.



# Réponse de la famille (3<sup>ème</sup> trimestre)

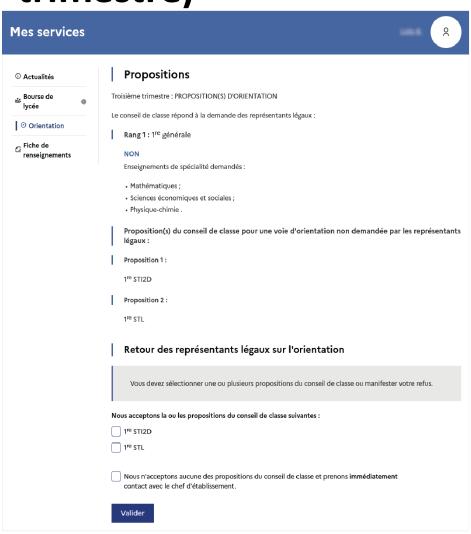
Si la famille est d'accord avec la proposition du conseil de classe alors cette proposition devient décision d'orientation du chef d'établissement et la procédure d'orientation s'arrête.

	Retour des représentants légaux sur l'orientation
	Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.
	Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :
	1 <sup>re</sup> générale Nous avons bien pris connaissance des recommandations du conseil de classe.
	1re STI2D
	1 <sup>re</sup> STL  1 <sup>re</sup> préparant au brevet de technicien « métiers de la musique »
	✓ 1 <sup>re</sup> STAV
⚠ La réponse validée ne peut plus être modifiée	Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.
	Valider



# Réponse de la famille (3ème trimestre)

En revanche, si la famille refuse la proposition du conseil de classe alors la procédure se poursuit par un entretien avec le chef d'établissement. A l'issu de cet entretien, le chef d'établissement va prendre la décision d'orientation finale. Les familles ont la possibilité de faire appel de cette décision.





# **Questions diverses**